



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/31/03/14

Date de convocation :

27/03/2023

Objet de la délibération :

Groupement de
commande de poteaux
incendie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

07/04/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

27/03/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 31 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald
TAUVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-
Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David
MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric
CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER

Absent : M. John WETZEL

Procurations : M. Eric CLEMENT à Sonia DESTAING
Mme Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a
acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire indique que le Règlement Départemental de
Défense Extérieure contre l'Incendie du Doubs (2017)
préconise un contrôle du débit et des pressions des poteaux
incendies au moins une fois tous les trois ans.

La prestation relative au contrôle et à l'entretien des
poteaux et bouches incendie publics a fait l'objet de
groupements de commande pour les années 2016-2017
renouvelé en 2018-2019, puis en 2021, coordonnés par le
SIEHL.

La compétence « Incendie » étant du ressort de la
commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches
incendie est à la charge du budget général de la Commune.
Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions
techniques et financières avantageuses liées au nombre
important des équipements de l'ensemble des communes
(de l'ordre de 1 000 poteaux incendies), il est proposé aux
communes adhérentes du Syndicat Intercommunal des Eaux

de la Haute-Loue, d'adhérer à un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'Article L2113-7 du code de la Commande Publique dont le SIEHL serait le coordonnateur,
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

POUR	M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO, M. Eric CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

